
La Petite Eglise dans l'Ouest, réaction Vendéenne au Concordat ? (suite et fin)

Description

[Lire la Première partie de l'article](#)

L'abbé George

Mademoiselle de La Haye-Montbault ne tarda à s'enquérir d'un autre prêtre. Mais la personnalité de l'abbé Audebert ne lui facilitait toujours pas la tâche. L'abbé Ozouf, prêtre réfractaire du diocèse de Coutances qui était parvenu à émigrer en Angleterre pendant la Terreur, et qui en 1801 avait refusé le Concordat, devint l'aumônier de la marquise de La Haye-Montbault à la mort de Letellier.

Mais au décès de l'abbé Fossey desservant des Aubiers, Ozouf le remplaça auprès des dissidents de cette commune. Toutefois, il se déplaça de temps à autre à Beaulieu pour officier dans la toute nouvelle chapelle ¹J. Pacreau, *Mémoire sur le schisme de la Petite Église en France spécialement dans le diocèse de Poitiers*, manuscrit -copie presbytère Courlay : « (...) quitta Nantes vint d'abord à Beaulieu chez la Demoiselle de la Haye cela se passait en 1834. L'année suivante il se transporta aux Aubiers avec toute sa suite, il y fut bien reçu et y fixa avec plaisir son domicile. De là il visita les chapelles de Beaulieu, de Cirières, de Montigny, de Courlay et de Saint André ».

Ce n'est qu'en 1840 qu'arriva à Beaulieu l'abbé Georges. Encore un personnage énigmatique. Voici comment l'abbé Pacreau le décrit :

« Plus tard arriva en France (?) à Beaulieu le sieur George, ce prêtre natif du diocèse de Chambéry était un homme hautain, brouillon, entiché de sa personne quoique de capacité médiocre et même de mœurs assez douteuses. S'étant mis en désaccord avec ses supérieurs ecclésiastiques, il était venu à Turin où il avait réussi à avoir des entrées assez favorables chez quelques hauts personnages qui avaient d'abord voulu le protéger. Ces derniers ayant fini par mieux connaître ce personnage l'évincèrent tout à fait. Ainsi éconduit George vint en France et alla d'abord battre le pavé de Paris, où Monsieur Maisonneuve dont nous avons parlé plus haut, l'avait connu dans une situation fort dégradante. Après quelques pérégrinations il fut reçu à Bordeaux où il a deux vicariats successifs et en peu de temps après interdit par l'archevêque. Alors il lui vint en pensée de se donner comme prêtre dissident, ayant appris ce qui se passait en Vendée et? Dans le bocage chez la demoiselle de La Haye à Beaulieu, il résout de s'y rendre, mais dépourvu de ressources pécuniaires pour faire le voyage il se fit passer pour un prêtre zélé qui entreprenait de venir convertir la ?? du diocèse de Poitiers. Au? de cette ruse il voyagea de cure en cure et arriva enfin à Beaulieu. Là il s'aboucha avec la demoiselle dissidente et s'offrit à elle pour être son aumônier. Il fut reçu très facilement, et joua si parfaitement son rôle qu'il gagna auprès de son hôtesse sa confiance.

À la demoiselle quelques portions de ses immeubles en s'y appropriant d'avec les bénéfices. Mais bientôt l'homme ne put s'empêcher de se montrer. De très graves rumeurs se répandirent sur son immoralité. La Justice de Bressuire intervint, et après des ins... tions et des enquêtes, le sieur George fut arrêté conduit en prison et envoyé en cour d'assises à Niort. Son jugement eut lieu à huis clos et il fut condamné à l'exposition publique et aux travaux forcés. Un temps après l'expiration de sa peine, il vint faire apparition à Bressuire liquider ses affaires pécuniaires et recueillir les sommes qu'il y avait déposées. Il disparut ensuite et l'on a perdu ses traces depuis ce temps-là« .

C'était un véritable prêtre donc selon l'abbé Pacreau, ancien vicaire de la région de Bordeaux, il se serait vu interdire d'exercer par son évêque, et alors vers 1840 tenta sa chance auprès de la marquise

de La Haye-Montbault.

89	id		Fasilleau	Louis		
90	id	Montbault	Mlle de la Roche	Catherine	propriétaire	
91	id		minault	Jeanne	Domestique	
92	id		M. St. George	Francis	Picte	
93	id		gregoire vauvilly	marie	Domestique	
94	id		Elavard	marie anne	Domestique	
95	id		maingret	jean Baptiste	instituteur	
96	id		folleau	Joseph	Domestique	
97	id		Boulet femme folleau	perrine	Domestique	
98	id		folleau	timothée		
99	id		folleau	Paul		
100	id		folleau	Théodore		
101	id		folleau	marie anne	Domestique	
102	id		folleau	Pierre	Domestique	
103	id		folleau	Louis	Domestique	
104	id		Richard	Sasie	Domestique	

Recensement de 1841 où l'on voit l'abbé George qui sous le nom St George vit à la Prévôté chez Montbault

Il profita des excès de bonté de sa bienfaitrice, et parvint à lui soutirer les bénéfices de ses biens immobiliers... Rappelons que ne pouvant plus profiter les bénéfices de la fabrique, souvent les riches dissidents aidèrent financièrement leurs officiants.

Mais cette fois la population fut soupçonneuse, de plus des rumeurs d'atteinte aux mœurs vis-à-vis de jeunes filles circulaient et une dénonciation alerta une fois de plus les autorités. Arrêté, il aurait été condamné à plusieurs années de travaux forcés. Cela parut dans de nombreux articles de presse.

— On lit dans *le Bressuirais*, journal de Bressuire (Deux-Sèvres), 23 juillet :

« L'abbé Georges, prêtre étranger, après avoir long-temps erré en Sardaigne et parcouru en France plusieurs diocèses, se fixa en 1839 à Beaulieu, en qualité d'aumônier de Mlle de la Haye-Monthault. Cette demoiselle, d'un âge assez avancé, que ses sentimens de piété et de charité ont rendue l'objet de la vénération publique dans le pays, possède une fortune considérable, et appartient à la religion dissidente ou de la petite église. L'abbé Georges embrassa sa communion et devint le pasteur de ses co-religionnaires. On prétend qu'abusant de l'influence que son ministère sacré lui avait acquise sur l'esprit de cette demoiselle, il avait conçu et réalisé en partie le projet de l'envoyer à l'étranger dans un couvent de religieuses, et de s'emparer de tous ses biens. De plus, on accusait ce prêtre de se livrer dans la confession envers les jeunes filles à des actes de la plus révoltante immoralité. Ces faits si graves aux yeux de la morale et de la loi ont occupé l'attention du parquet; M. le procureur du Roi et M. le juge d'instruction accompagnés de la gendarmerie se sont transportés au domicile de l'abbé Georges, et ont fait opérer son arrestation. L'instruction est dirigée avec activité. »

Le Constitutionnel, 27 juillet 1843 (Retronews)

— On écrit de Bressuire, le 23 juin :

« Jean-François George, prêtre étranger, après avoir longtemps erré en Sardaigne et parcouru en France plusieurs diocèses, où l'on suppose que sa conduite a été l'objet des censures ecclésiastiques le plus sévères, vint au commencement de l'année 1839 se fixer à Beaulieu, en qualité d'aumônier de Mlle de la Haye-Monbault. Cette demoiselle, d'un âge assez avancé, que ses sentimens de piété et de charité ont rendue l'objet de la vénération publique dans le pays, possède une fortune considérable, et appartient à la religion dissidente, ou de la petite église. Le sieur George embrassa sa communion, et devint le pasteur de ses coreligionnaires. On prétend qu'abusant de l'influence que son ministère sacré lui avait facilement acquise sur l'esprit de cette demoiselle, il avait conçu et réalisé en partie le projet de l'envoyer à l'étranger dans un couvent de religieuses, et de s'emparer de tous ses biens. De plus, on accusait ce prêtre schismatique de se livrer dans la confession envers les jeunes filles à des actes de la plus révoltante immoralité.

» Ces faits, si graves aux yeux de la morale et de la loi, ont occupé l'attention du parquet, et le 12 de ce mois,

M. le procureur du Roi et M. le juge d'instruction, accompagnés de la gendarmerie, se sont transportés au domicile de l'abbé George, et ont fait opérer son arrestation sous leurs yeux. Cette mesure, sagement conduite, et que justifient des faits qu'il ne nous est pas permis de révéler, loin d'avoir porté le trouble parmi les dissidens, semble au contraire les avoir ralliés aux poursuites de la justice.

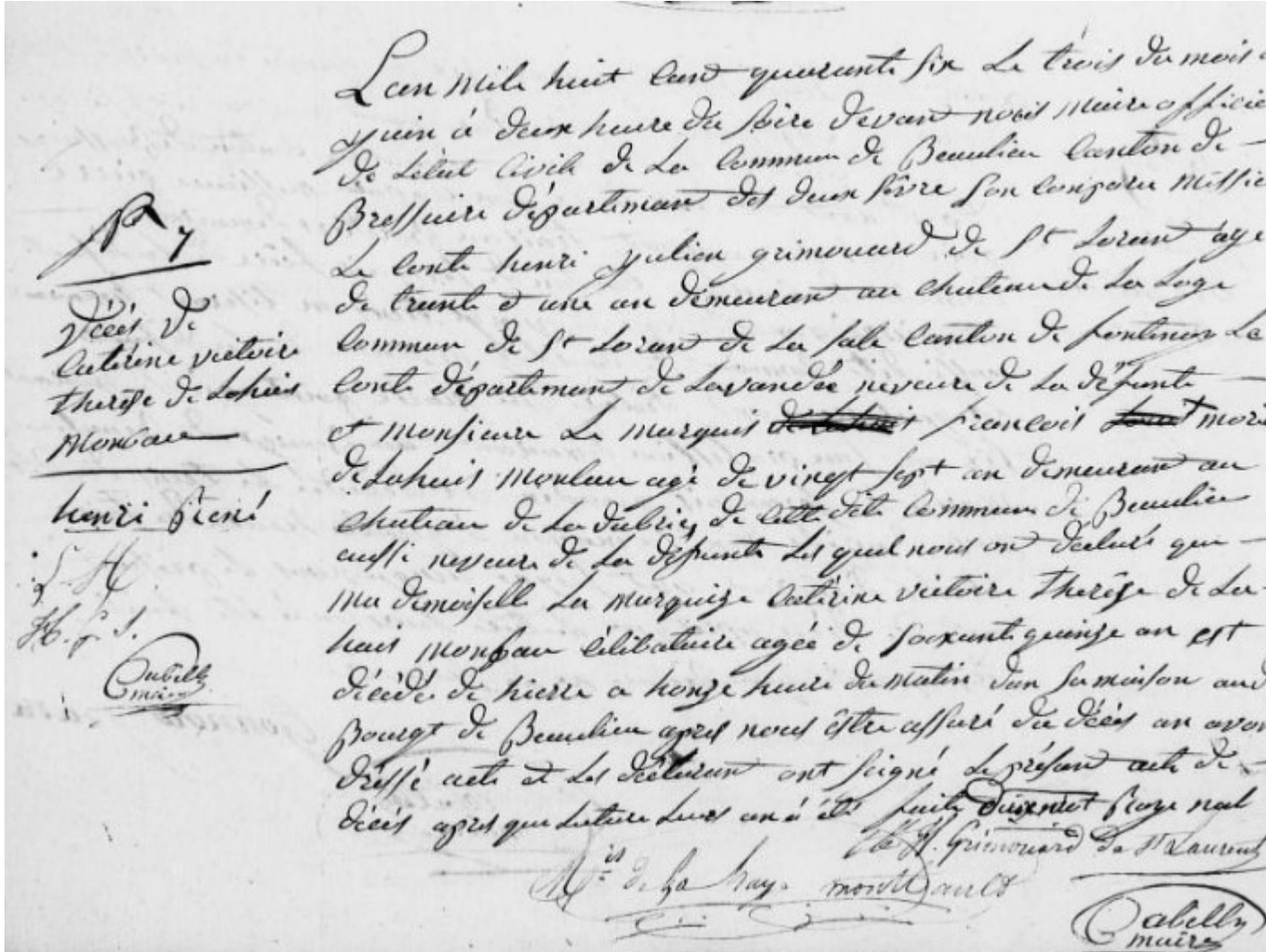
— L'instruction est dirigée avec activité. —

Journal des débats politiques et littéraires, 28 juillet 1843

Ce fut une des rares fois que la Monarchie de Juillet intervint contre la Petite Église, et cela

uniquement à cause des crimes de l'officiant.

Mlle de La Haye-Montbault le soutint pourtant jusqu'au bout, jetant le trouble dans la population dissidente béllilocéenne. Elle décéda en 1846 privant ainsi les derniers dissidents de Beaulieu de leur chef de file, même si elle ne les oublia pas dans son testament.



Acte de décès de Catherine de La Haye-Montbault

Ainsi face aux problèmes politiques de l'abbé Lethellier, aux choquantes escroqueries de l'abbé Georges, nombreux furent ceux qui rejoignirent les rangs des concordataires. Mais ce n'était pas la seule commune à connaître ces problèmes.

En 1856, ce fut au tour de l'abbé Audebert de décéder, en ayant la satisfaction de savoir que plus de 50% de la population s'était converti.

L'abbé Baudry lui succéda et participa lui aussi activement la lutte contre la dissidence. Il procéda même à une réhabilitation de mariage en avril 1853 de François Geffard « en face de l'Église catholique » [2](#) Arch. Dép. Vienne : 20 J 497. Réhabilitations de mariages dissidents. À partir des Trois Glorieuses, lorsqu'enfin chaque paroisse était desservie d'un prêtre concordataire la reconquête

commença réellement, il y eut alors tout une vague de réhabilitation de mariage de la part de l'Église, quelquefois même sans le consentement du conjoint³« Dès 1820, le pape Pie VII, autorisait cette pratique même s'il n'y avait pas un double consentement, si seulement l'un des deux membres du couple acceptait de rentrer dans le giron la Grande Église » dans *Les réhabilitations de mariages dissidents dans le nord des Deux-Sèvres de 1830 à 1860* de Pascal Hérault http://shsds.deux-sevres.fr/etude_congres_2015_mariage.pdf comme l'avait permis le pape Pie VII dès 1820 ; et que l'évêque de Poitiers avait repris par ses statuts synodaux imprimés en 1829. C'est à ce moment-là que le bastion du nord fut « annihilé ». La commune des Aubiers qui en 1801 comptait autant de dissidents que Courlay, eut au moins 38 mariages réhabilités entre 1847 et 1850 et selon le recensement de 1851 était tombé à 331 dissidents au lieu de 1 200 juste après le Concordat⁴« Les Aubiers ne regroupent plus que 331 dissidents sur une population de 2 121 habitants (15,6 %) ³² alors que la paroisse en comptabilisait 1 200 sur un total de 1 617 (74,2 %) au début du siècle. Et le curé Pacreau en compte seulement 100 sur un ensemble de 2 522 habitants (3,9 %) en 1865 « .

Grâce à une supplique de 1866 du curé de Beaulieu à l'Impératrice Eugénie afin d'obtenir des secours pour la reconstruction du clocher de l'église, nous savons qu'il y avait encore 150 dissidents à Beaulieu sur une population de 450⁵« La petite commune de Beaulieu située à cinq kilomètres de Bressuire (Deux-Sèvres) se compose de 450 habitans dont un tiers n'est pas catholique » cité dans une supplique de Guerry curé de Beaulieu à S. M L'impératrice pour obtenir un secours pour la reconstruction du clocher de l'église datée du 26 septembre 1866 – Ad79 cote 2O 384 Église (1866-1895).



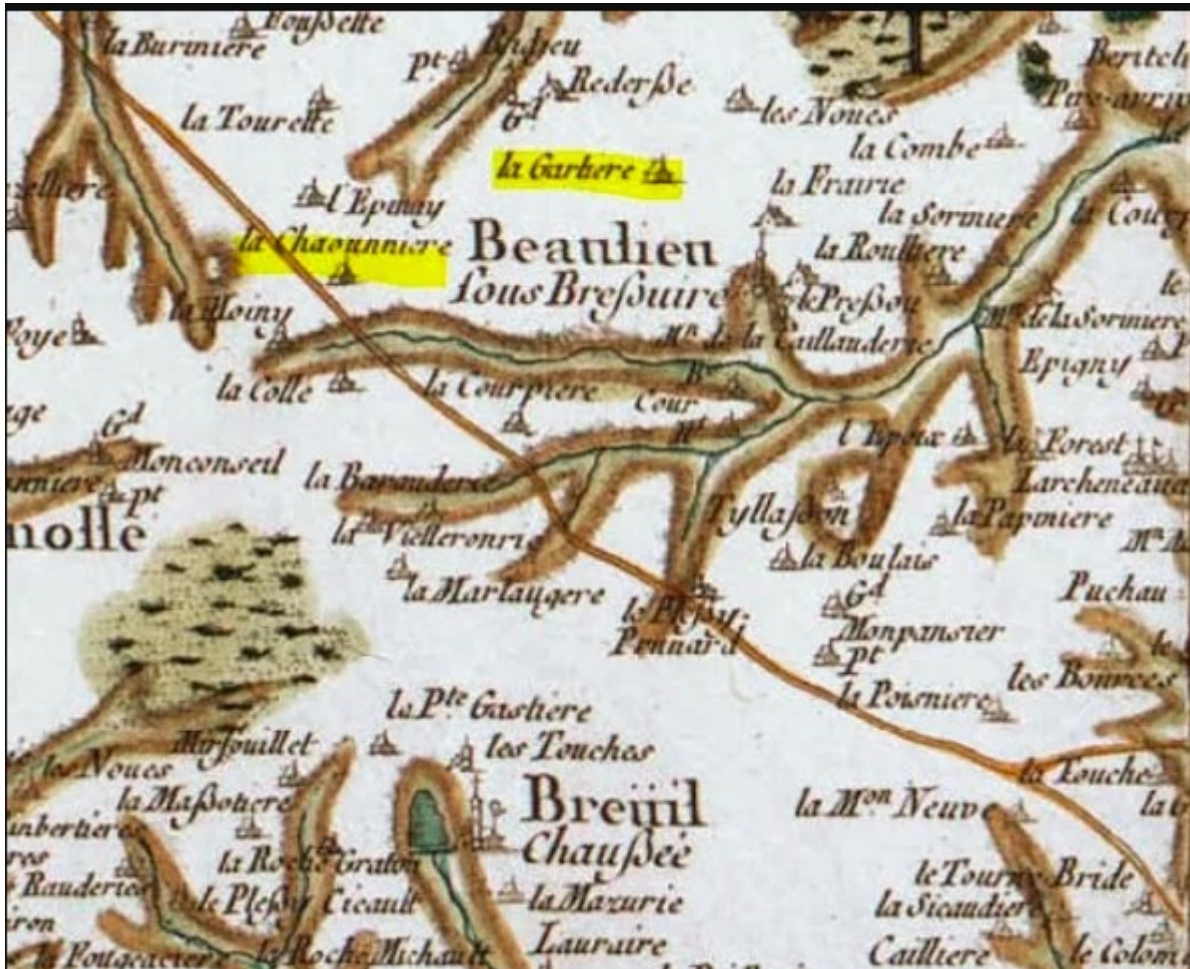
Tombe de Catherine de La Haye-Montbault

en 2019 (elle a depuis été retirée du cimetière
et déposée au Château de La Dubrie)

Le combat par l'éducation

À Beaulieu, mais en vérité dans tout le bocage bressuirais, durant la seconde partie du XIXe siècle, l'opposition ne se faisait plus entre les prêtres, mais sur le plan des écoles... C'était une période où la Petite Église n'avait plus de prêtres ; leur évêque Mgr de Thémines était décédé sans n'avoir jamais voulu en ordonner de nouveau⁶ Chanoine Naz. T, *Dictionnaire de droit canonique*, T. VI col. 1438-1447 : *« Les autres, et de nombreux prêtres réfractaires en France, considérèrent Mgr de Thémines comme leur chef religieux et lui attribuèrent une juridiction pour l'Église universelle, en vertu des pouvoirs extraordinaires accordés par Pie VI aux évêques français lors de la Révolution et, selon eux, jamais retirés. La Petite Église de Lyon espéra présenter des séminaristes à Mgr de Thémines pour être ordonnés; mais le prélat s'informa en 1821-1822 de la position de cette Église en matière janséniste et rompit tout rapport avec elle »*. Leur chef de file fut un laïc Philippe Texier, fils du combattant vendéen Joseph, et les membres de la famille Texier furent sur plusieurs générations *« officiants laïcs »* de la Petite Église à Courlay.

Très rapidement, l'enjeu du conflit fut les enfants et leur éducation spirituelle et pour cela le combat de la Petite Église se fit par des femmes célibataires et pieuses dévouées à la cause dites les *« sœurs »*. C'était tout le paradoxe de la petite Église au milieu du XIXe siècle, entre son respect de la tradition ancestrale et de par le manque de prêtres, son choix d'une laïcité et d'une féminisation. Ces sœurs pouvaient ainsi parfois diriger le culte laïc, en démontrer la validité et tenir tête idéologiquement aux prêtres catholiques⁷ Pour Mgr Pie l'évêque de Poitiers *« cette papauté laïque et féminine »* était choquante cité par Julien Rousselot, *la petite église des Deux Sèvres, permanences et mutations*, maîtrise d'histoire contemporaine - université - Tour 1996-97 Revue d'histoire du pays bressuirais n°48 - 1998 199. Mais surtout, elles assuraient l'enseignement afin notamment que par leurs connaissances des textes religieux les jeunes générations puissent contrecarrer les tentatives de conversion des officiants catholiques. Ce sont elles qui activement firent durer la dissidence dans le temps en ouvrant des écoles mixtes⁸ Il y avait des écoles tenues par des sœurs, à Courlay, Cirières et Breuil-Chaussée et Beaulieu, elles avaient rarement leur brevet de capacité et contrevenaient donc à la loi Guizot de 1833, mais ne furent pas inquiétées par la Monarchie de Juillet. Ainsi, paradoxalement pourrait-on presque dire, pendant de nombreuses années l'enfant dissident savait lire, écrire et compter à la différence de l'enfant catholique⁹ Julien Rousselot, *la petite Église des Deux Sèvres, permanences et mutations*, maîtrise d'histoire contemporaine- université Tours- 1996-97 Revue d'histoire du pays bressuirais n°48- 1998 199.



En 1830, pour contrecarrer l'abbé Audebert, Mademoiselle de La Haye-Montbault fit donc construire une école dissidente dans une ferme voisine dont elle était propriétaire, la Chaonnière¹⁰ Testament de Mlle la Haye-Montbault « Je soussignée Catherine Thérèse Victoire de La Haye Montbault, propriétaire, demeurant au logis de la Prévoté à Beaulieu, canton de Bressuire, donne et lègue avec droit d'accroissement entre eux à Joseph Timothée Jottreau et Timothée Clément Aristide Jottreau, frères germains, mes filleuls, enfants de Joseph Jottreau et de Marie Perrine Bouet, demeurant actuellement la dite Prévoté, la métairie de la Chaonnière, et tout ce qui en dépend, sans aucune réserves, située communes de Beaulieu et de Bretignolles, plus la maison que j'ai fait construire pour les bonnes sœurs au dit lieu de la Châonnière avec le jardin en dépendant (...) » Testament en date du 5 juin 1844 devant Héry notaire à Bressuire Ad79 1R1 . École qui était ouverte aux enfants des deux sexes et où l'enseignement était assuré par deux institutrices congrégationnistes également dissidentes¹¹ Monographie scolaire : notice sur l'histoire de l'enseignement primaire de la commune dressée par Mr Vergnau Instituteur 1902 Ad 79 4 BIB 96-1 : « vers 1830, une Demoiselle Catherine de la Haye-Montbault, personne très charitable, très libérale malgré son origine aristocratique appartenant à la secte religieuse des Dissidents s'émut de l'ignorance profonde dans laquelle grandissait les enfants de cette époque, et résolut de leur procurer les moyens de s'instruire. Dans ce noble but, elle fit bâtir une maison dans sa ferme de la Châonnière (hameau de la commune de Beaulieu) et y établit pour l'instruction des enfants des deux sexes, deux institutrices congréganistes dissidentes comme elle. Après avoir enseigné quelques années ces sœurs quittèrent la commune, on ne sait pour quel motif »

Mais les « *sœurs* » quittèrent rapidement la commune. Trop rigoriste ? Car comme nous l'avons vu précédemment, plusieurs courants existaient au sein de la communauté, et la Marquise de La Haye-Montbault fut classée dans les « *relâchés* », notamment par son choix de prêtres ayant prêtés à un moment ou à un autre serment au Concordat¹² Julien Rousselot, *la petite église des Deux Sèvres, permanences et mutations*, maîtrise d'histoire contemporaine université Tours- 1996-97- Revue d'histoire du pays bressuirais n°48- 1998 199 . Ces « *sœurs* » furent alors remplacées par un jeune homme de Beaulieu, Jean-Baptiste Maingret¹³ Jean Baptiste Maingret était né à Beaulieu le 8 avril 1808 de Jacques, métayer et de Rozalie Bonnin (ad79Ec Beaulieu-sous-Bressuire 4 E 29/1). Mademoiselle de La Haye-Montbault fort intelligemment, profitant de la clémence de la Monarchie de Juillet, lui fit obtenir un brevet de capacité et l'installa à Beaulieu où il fit la classe aux enfants des deux sexes en qualité d'instituteur libre¹⁴ Jean Baptiste Maingret était né à Beaulieu le 8 avril 1808 de Jacques, métayer et de Rozalie Bonnin (ad79Ec Beaulieu-sous-Bressuire 4 E 29/1), « *l'unique instituteur privé de la secte* » selon l'abbé Pacreau. Dans son testament¹⁵ Testament en date du 5 juin 1844 devant Héry notaire à Bressuire Ad79 1R1 , Mademoiselle de La Haye-Montbault avait légué la majorité de ses biens à sa famille, mais elle n'avait pas non plus oublié l'enseignement des dissidents, ainsi il y avait une clause disant :

« de payer annuellement et à perpétuité, chaque terme du premier janvier, la somme de deux cents francs, pour être employé à l'instruction des enfants pauvres des deux sexes de la dite commune de beaulieu. Cette somme sera versée entre les mains de l'instituteur de la commune par les soins de M. le Maire. (...) Le premier paiement des deux cents francs pour l'instruction des enfants pauvres se fera au premier janvier qui suivra mon décès en proportion du temps écoulé »

Après le décès de sa bienfaitrice, Maingret, se fit officiellement nommer instituteur communal. Et avec le concours de la mairie, il chercha un local dans le bourg même¹⁶ Ad79 2O 282. Et le 1^{er} novembre 1848, Joseph Bénétreau de Terves, afferma à Pierre Gabilly, maire de Beaulieu, une maison avec grenier et jardin afin d'en faire une école primaire.

Mais arriva le Second Empire avec au pouvoir le neveu de Napoléon, qui fut un ennemi juré des dissidents. La tranquillité de culte que leur accordait Louis-Philippe fut remplacée par une longue période de tracasseries administratives, voire de persécutions¹⁷ Ils sont directement concernés par le décret du 25 mars 1852 qui interdit toute réunion ayant pour objet la politique, ou la religion en cas de culte non autorisé.

En 1851, l'instituteur se heurta à l'inspecteur d'académie, opposé à la dissidence. Ce dernier écrivit alors au curé de Beaulieu, l'abbé Baudri ¹⁸ AD797M5:

« Par suite du rapport adressé par moi à Mr le Recteur sur l'école de Beaulieu, rapport où je signalais le grand danger de laisser là un foyer et une chaire à la dissidence, dans un moment surtout où tous les bons esprits sentent la nécessité de régénérer l'esprit religieux pour sauver la société en péril ; Mr Le Recteur de l'académie des Deux-Sèvres, frappe de révocation l'instituteur Maingret que j'ai prévenu il a y déjà plusieurs mois du danger qui le menaçait, et que j'ai vainement tenté à plusieurs reprises de ramener dans le giron de l'église Romaine. J'envoie à Mr le Maire de Beaulieu la lettre de révocation, en priant ce magistrat de la remettre à Mr Maingret, et de lui signifier l'ordre de fermer son école, s'il ne veut encourir les peines portées par la loi. Mr le Recteur qui est aussi humain qu'il est pieux, offre une dernière planche de salut au sieur Maingret, me faisant espérer qu'il lèvera l'interdit, si ce malheureux sectaire s'empresse d'abjurer entre vos mains. Mais encore faudrait-il Mr le Curé que cette conversion soit sincère, c'est là une chose délicate que nous abandonnons entièrement à votre sage appréciation. »

Maingret s'était donc vu imposer un choix par l'inspection académique : se convertir ou être révoqué. Il ne céda pas et refusa de prêter le serment exigé des fonctionnaires par le gouvernement impérial. Il fut donc révoqué et l'école fermée. Ce qui ne l'empêcha pas de continuer ses cours à la Châtonnière, en temps qu'instituteur libre. En réponse, l'abbé Baudri, curé en place, décida à son tour d'ouvrir une école, mais catholique cette fois. Il fit ainsi venir en octobre 1852 des religieuses de la Salle-de-Vihiers et les installa dans une maison du quartier du Vignau louée à un Charles Chartier pour 40 francs. Mais ce logement ne convenant pas ¹⁹AD79 2O 282, les sœurs furent remplacées par les sœurs Saint-Louis et Saint-Laurent qui s'installèrent à la Prévôté, l'ancienne demeure de Mademoiselle de La Haye-Montbault ! Cette maison appartenait maintenant à son neveu, catholique légitimiste. Le neveu donc loua pour un bail prévu pour 14 ans et un loyer de 100 francs ²⁰ibid. À l'échéance du bail, en date du 1^{er} novembre 1867, le marquis ne souhaita pas le renouveler ; les religieuses furent dans l'obligation de partir, au grand désespoir du prêtre catholique :

« Mr le marquis de la Haye Montbault ne voulant plus continuer à faire le bien qu'il avait commencé, songeait déjà à retirer sa maison à la fin du bail qui serait expiré le premier novembre 1867, il en a menacé la commune pendant toute l'année 1865. Espérant le faire changer de résolution, j'ai fait six à sept fois le voyage de la Dubrie dans ce but. Mais la chose ne l'a pas été possible, une menace étant pour le Marquis, une décision (...).«

Mais l'instituteur Maingret et les dissidents pendant ce temps-là ne s'avouèrent pas vaincus, et leur réponse fut financière comme en témoigne l'abbé Baudri dans une lettre qu'il écrivit en 1862 à son évêque :

« Si vous ne m'autorisez pas à renvoyer du catéchisme et à refuser pour la première communion les deux enfants catholiques qui fréquentent l'école de mon instituteur dissident, aujourd'hui il y en a deux et dans un an il y en aura 40, l'école de mes religieuses dans une commune aussi petite que Beaulieu sera déserte, toute ma paroisse de catholique deviendra dissidente. Est-ce à une école schismatique que les enfants apprendront la soumission au pape, aux évêques aux curés?...) Cet instituteur fait de la propagande, il y a les enfants de tous les dissidents qui se retrouvent à 5, 6 lieues autour ; il les reçoit à 50 francs de moins que le taux fixé par l'académie : ce qui suffit pour lui attirer tout le monde dissident et catholique (...) J'ai consulté tous mes confrères des environs, ils ne reçoivent à leur catéchisme, ils n'admettent à leur première communion aucun enfant s'il ne fréquente une école catholique. Je n'ai pas voulu suivre leur exemple avant d'y être autorisé ; parce que je suis sur le théâtre de la guerre. Mais si votre grandeur me le permettait... »²¹
Abbé Bénétrault « Abrégé historique de la paroisse de Beaulieu-sous-Bressuire » 1902 Évêché de Poitiers – Dossier Beaulieu-sous-Bressuire.

Avec le pouvoir impérial qui interdisait toute réunion ayant pour objet la politique ou la religion (si cette dernière n'était pas une religion autorisée), les prêtres locaux s'en servirent comme arme légale

pouvant leur permettre pour s'en débarrasser définitivement et firent souvent appel à la force publique, et cela même si le sous-préfet de Bressuire souhaitait temporiser à la différence du procureur impérial de la ville²²Julien Rousselot, *la petite église des Deux Sèvres, permanences et mutations* -maîtrise d'histoire contemporaine -université Tours 1996-97 -Revue d'histoire du pays bressuirais n°48- 1998 1999. La lutte contre les anticoncordataires devenait féroce ce qui affecta le nombre de la population dissidente dans les Deux-Sèvres qui passa de 10 00 en 1830 à 3 560 en 1865²³ Abbé J. Pacreau « Mémoire sur le schisme de la Petite Église en France spécialement dans le diocèse de Poitiers, » manuscrit -copie presbytère Courlay .

Rappelons que la Petite Église n'est absolument pas prosélytique, « *on ne devient pas dissident, on naît dissident* » . Cela appelle une érosion de son nombre ; même, mais s'il fut quelquefois difficile de quitter la dissidence. Car en la quittant, c'était quitter en même temps un noyau familial et économique²⁴Julien Rousselot, *la petite église des Deux Sèvres, permanences et mutations*, maîtrise d'histoire contemporaine université Tour 1996-97 -Revue d'histoire du pays- bressuirais n°48 -1998 199.

Le conflit ne cessa à Beaulieu, qu'après le départ de l'instituteur Maingret, un peu après 1866²⁵ Recensement de Beaulieu en 1866, il est noté « *instituteur privé* » habitant le Verger avec ses sœurs Roze et Victoire où son frère François y est agriculteur. . Car comme avait dit Pacreau « *c'est autour de lui que la dissidence de Beaulieu s'est groupée jusqu'à ce jour* » . En 1869, il hérita de tous les biens de Mlle Cossin dissidente de Saint-Martin-Lars de-Tiffauges²⁶Aujourd'hui Saint-Martin des tilleuls <https://www.st-martin-des-tilleuls.fr/historique/> . Cette commune fut longtemps le cœur du schisme du département de la Vendée. Et tout comme Mesdemoiselles de La Rochejaquelein et de La Haye-Montbault en leurs temps²⁷Avec qui elle avait des liens cf. abbé Pacreau , Mlle Cossin y entretenait la flamme anticoncordataire. Elle fut une fidèle de l'un des derniers prêtres anticoncordataires historiques l'abbé Bénéteau et avait fait construire une chapelle pour maintenir le culte dissident. Après le décès de ce dernier, elle fit régulièrement venir des prêtres comme Ozouf, Maisonneuve dans sa commune. Elle fit donc de Maingret son héritier avec obligation pour ce dernier d'entretenir le schisme²⁸Elle aurait été péjorativement surnommée par ses adversaires « la papesse de saint Martin » la Croix de 1907Gallica. , Maingret résida à Saint-Martin-Lars de-Tiffauges jusqu'à son décès le 10 avril 1885²⁹Ad85 registres Saint-Martin-des-Tilleuls État-civil Décès 1884-1904 AC247 en tant que dernier représentant de la Petite Église de la commune³⁰Article, *un schisme qui s'éteint* dans le journal La Croix du 20 avril 1907 Gallica .

DÉCÈS de *Maingret Jean Baptiste*

N^o 5.
Parson. 77 ans
10 avril

L'AN mil huit cent quatre-vingt-cinq, le *dieux* du mois d' *avril* sur les *huit* heures du *matin* par-devant nous, *Bellanger Jean Baptiste*, *Maingret* Officier l'État-Civil de la commune de *Saint-Martin-Lars* canton de *Marlagne* département de la Vendée, ont comparu *Rambureau Baptiste* âgé de *seize* ans, profession de *fondeur*, demeurant à *Saint-Martin-Lars* qui a dit être *non parents* du défunt et *Jottreau Louis* âgé de *soixante* ans, profession de *propriétaire*, demeurant à *Cirières (Deux-Sèvres)* qui a dit être *non parents* du défunt ; lesquels nous ont déclaré que *Maingret Jean Baptiste* âgé de *soixante-dix-sept* ans, profession de *propriétaire*, demeurant à *Saint-Martin-Lars* né à *Beaulieu* département des *Deux-Sèvres* de son vivant (1) *célibataire* fils de *Jean Maingret Jacques* et de *Jules Bonnier Rosalie* est décédé dans cette commune, le *dieux* *avril* sur les *trois* heures du *matin* en son *domicile* ainsi que nous nous en sommes assurés.

Lecture faite du présent acte, nous l'avons signé avec les comparants.

Jottreau Louis *J. B. Rambureau* *L. Bellanger*

Acte de décès de Jean-Baptiste Maingret (Archives de Vendée)

Il aurait joui paisiblement de cette fortune³¹AD 85num 503 84 Saint-Martin-Lars -en Tiffauges (*Chronique paroissiale* tome 4 n+9-13 1899 Les héritiers de la demoiselle deux neveux avaient fait appel sans succès concernant son testament) qu'il légua à Louis Pierre Jottreau³²R. P. Jean-Emmanuel B. Drochon, *La Petite Église : essai historique sur le schisme anticoncordataire, avec carte et portraits*, Paris Maison de la bonne presse-1894 1894. Gallica aurait été tisserand à Mortagne puis devenu chef de file des dissidents de Cirières./Dans de Clercq Charles, *Le retour à l'unité de dissidents lyonnais et vendéens en 1893-1896*. In: *Revue des Sciences Religieuses*, tome 32, fascicule 1, 1958. pp. 38-52. Lors d'une tentative de rapprochement, entre Rome et les dissidents lyonnais et » vendéens » fut un des interlocuteurs avec un dénommé Bertaud(qui entrera à la suite de cela dans la Grande Église). Une délégation lyonnaise logea chez Jottreau en novembre 1893 . Ce dernier était le neveu de Joseph Jottreau époux de Marie Bouet domestiques de la demoiselle de la Haye Montbault, et dont les deux fils Joseph Timothée Jottreau et Timothée Clément Aristide Jottreau, avaient hérité d'elle de biens à la Chaonnière³³Testament en date du 5 juin 1844 devant Héry notaire à Bressuire Ad79 1R1 . Louis Pierre Jottreau un temps tisserand à Mortagne-sur-Sèvre dépositaire des papiers de Mlle Cossin³⁴Si on se réfère à de Clercq Charles *Le retour à l'unité de dissidents lyonnais et vendéens en 1893-1896*. In: *Revue des Sciences Religieuses*, tome 32, fascicule 1, 1958. pp. 38-52., vécut quelques temps à Saint-Martin³⁵Article, *un schisme qui s'éteint*, dans le journal La Croix du 20 avril 1907 Gallica avant de devenir officiant laïc de Cirières³⁶Clercq Charles, *Le retour à l'unité de dissidents lyonnais et vendéens en 1893-1896* . Notons que ses cousins Joseph Timothée Jottreau et Timothée Clément avaient un troisième frère Joseph Delphin Stanislas qui avait épousé

Marie Jeanne Victoire Maingret, nièce de Jean-Baptiste, l'instituteur. En dernière précision, nous savons que selon une lettre du sous-préfet de Bressuire au préfet du département daté de 1854, la chapelle dissidente du centre du bourg devint également la propriété de la famille Jottreau dissidente³⁷ Ad 79 25 V1 lettre du 18 janvier 1854 du cabinet du sous-préfet de Bressuire au préfet indiquant que le propriétaire de la chapelle dissidente de Beaulieu M Gotros (pour Jottreau) . Tout cela indique un maillage familial et relationnel parmi les dissidents.



L'arrivée de la IIIe République

Pendant ce temps à Beaulieu, Le successeur de l'abbé Baudri avait réussi à construire une école catholique en plein cœur du bourg, et cela avec le soutien de la municipalité et de dons privés. Parmi les donateurs se trouvent notés : Le comte et la comtesse de Saint-Laurent (1 500 francs), le comte de Rohan-Chabot (1 000 francs), le marquis Auguste de la Rochejaquelein 300 francs), le marquis de La Haye-Montbault (103 francs)³⁸Archives de la cure de Beaulieu... Elle fut inaugurée le 28 novembre 1867. Cette école fut la seule jusqu'à la fondation en janvier 1880 de l'école communale laïque pour garçons, et cela malgré une tentative du curé de Beaulieu l'abbé Guerry (qui n'a aucun rapport avec le précédent) de s'y opposer sous le prétexte du prix d'acquisition trop élevé et que comme il disait « *deux écoles à Beaulieu ne sont pas nécessaires vu qu'il n'y a que 491 habitants* » (...)³⁹Ad79 2o282 Elle fut construite au Saut et pouvait accueillir 80 élèves⁴⁰En 1903 l'école pour filles fut fermée et une autre école religieuse fut décidée d'être construite le 29 mars 1905.

Comme dans nombreuses petites communes des environs, les filles fréquentaient l'école catholique, et les garçons la communale. Seules exceptions, les filles d'obédience protestante, dissidente et celles dont les parents avaient des opinions plus libérales que la moyenne du Bressuirais. Les parents de ces petites filles dissidentes évitaient ainsi une tentative de la part des sœurs enseignantes de les faire entrer dans le giron catholique. Il est vrai que la IIIe république fut très bien accueillie par les dissidents ! Comme on vient de le voir, les enfants se mirent ainsi à fréquenter l'école publique⁴¹ Julien Rousselot, *la petite église des Deux Sèvres, permanences et mutations*, -maîtrise d'histoire contemporaine université -Tours 1996-97- Revue d'histoire du pays bressuirais n°48 -1998/199 : « Il serait intéressant de chercher à savoir si ces persécutions durant les années 1850 sont à l'origine de l'extraordinaire soutien dont feront preuve les dissidents envers la IIIe République. Les enfants dissidents furent en effet souvent les premiers élèves des écoles laïques du bocage, et ce thème est toujours fermement défendu par la communauté à notre époque » et les parents votèrent plus « à gauche » que le reste de la population du bocage bressuirais.



Carte postale de 1910 de « l'école des Garçons » On peut apercevoir quelques petites filles

La loi de 1905 concernant la séparation de l'Église et de l'État eut peu d'incidence auprès d'eux vu que c'était un acte de l'Etat français qui ne remettait pas en cause l'épiscopat concordataire. Au fur et à mesure du XXe siècle, la grande Église ne désigna plus la Petite Église comme schismatique, considérant les dissidents comme des catholiques romains et ne parla plus d'abjuration lorsque certains rentrèrent dans la Grande Église. Il y eut aussi régulièrement des négociations avec Rome, qui s'avérèrent toutefois infructueuses.

Au début du XXe siècle, il n'y avait plus officiellement à Beaulieu que cinq foyers dissidents, faisant même oublier qu'elle fut une des paroisses les plus anticoncordataires de la région. Mais ce fut certainement une sous-estimation, car notamment dans les années 1940/1950, on pouvait encore en compter au moins six foyers à Beaulieu.

Il est vrai que le recul était général, ainsi en 1907, il fut évalué par le journal *La Croix* que pour les trois cantons de Bressuire, Châtillon, et Cerizay, il y avait environ 3 000 dissidents, dont 950 pour la seule commune de Courlay.

Et de nos jours ? La petite Église n'a pas encore complètement disparue dans cette région, surtout en son épiscopat de la Plainelière de Courlay. L'exode rural n'ayant pas été le plus ravageur, l'érosion fut lente, même si aux vues de l'extérieur, elle semble s'accélérer en ce début du XXIe siècle. Les dissidents eux-mêmes savent que la Petite Église est appelée à disparaître. À Beaulieu, à peine, remarque-t-on les voitures garées auprès de la chapelle certains dimanches, et quelquefois au détour d'une conversation, surtout de personnes âgées, on peut entendre : « *mais si, tu sais ses parents étaient dissidents, il -/elle s'est changé(e) à son mariage* » ou « *il est de la Plainelière* » signifiant son appartenance à la Petite Église⁴² [Pérennité du mouvement anticoncordataire : deux siècles plus tard, les fidèles de la « Petite Église persévèrent » Entretien avec Bernard Callebat et Jean-Pierre Chantin](#). La dissidence continue la fin de son chemin⁴³ Conférence De Guy Talbot à La société d'histoire, d'archéologie et des arts du Pays thouarsais (Shaapt) concernant la Petite Eglise, La N.R du 25 mai 2018 indique qu'aujourd'hui devant la baisse des effectifs, Guy Talbot estime « *qu'inéluctablement, le mot FIN arrive dans les prochaines années. Il est important que la Petite Église puisse s'éteindre en paix* ». , entre une indifférence bienveillante des habitants la protégeant ainsi du regard des non-locaux⁴⁴ Jean Rouziès, *Courlay (79) – Les Texier et la Petite Eglise raconté par l'abbé Bertaud*, extrait : L'Anjou trimestrielle – Été 1993 disponible sur le site la Maraîchine Normande , mêlée toutefois d'une certaine curiosité⁴⁵ [Petite Église : deux siècles de dissidence religieuse](#), article de la Nouvelle République Publié le 25/05/2018... Car qui originaire de cette région n'a pas eu un ancêtre dissident ? Elle a en tout cas marqué les esprits, et la « *Vendée de la mémoire* » dans le Bressuirais en fût profondément impactée.

A lire aussi : [Souvenir des guerres de Vendée gravé dans la roche à Beaulieu-sous-Bressuire](#)

Notes

- 1
J. Pacreau, *Mémoire sur le schisme de la Petite Église en France spécialement dans le diocèse de Poitiers*, manuscrit -copie presbytère Courlay : « (...) quitta Nantes vint d'abord à Beaulieu chez la Demoiselle de la Haye cela se passait en 1834. L'année suivante il se transporta aux Aubiers avec toute sa suite, il y fut bien reçu et y fixa avec plaisir son domicile. De là il visita les chapelles de Beaulieu, de Cirières, de Montigny, de Courlay et de Saint André »
- 2
Arch. Dép. Vienne : 20 J 497. Réhabilitations de mariages dissidents
- 3
« *Dès 1820, le pape Pie VII, autorisait cette pratique même s'il n'y avait pas un double consentement, si seulement l'un des deux membres du couple acceptait de rentrer dans le giron la Grande Église*

» dans *Les réhabilitations de mariages dissidents dans le nord des Deux-Sèvres de 1830 à 1860* de Pascal Hérault http://shsds.deux-sevres.fr/etude_congres_2015_mariage.pdf

• 4

« *Les Aubiers ne regroupent plus que 331 dissidents sur une population de 2 121 habitants (15,6 %)32 alors que la paroisse en comptabilisait 1 200 sur un total de 1 617 (74,2 %) au début du siècle. Et le curé Pacreau en compte seulement 100 sur un ensemble de 2 522 habitants (3,9 %) en 1865* »

• 5

« *La petite commune de Beaulieu située à cinq kilomètres de Bressuire (Deux-Sèvres) se compose de 450 habitants dont un tiers n'est pas catholique* » cité dans une supplique de Guerry curé de Beaulieu à S. M L'impératrice pour obtenir un secours pour la reconstruction du clocher de l'église datée du 26 septembre 1866 – Ad79 cote 2O 384 Église (1866-1895)

• 6

Chanoine Naz. T, *Dictionnaire de droit canonique*, T. VI col. 1438-1447 : « *Les autres, et de nombreux prêtres réfractaires en France, considèrent Mgr de Thémines comme leur chef religieux et lui attribuent une juridiction pour l'Église universelle, en vertu des pouvoirs extraordinaires accordés par Pie VI aux évêques français lors de la Révolution et, selon eux, jamais retirés. La Petite Église de Lyon espéra présenter des séminaristes à Mgr de Thémines pour être ordonnés; mais le prélat s'informa en 1821-1822 de la position de cette Église en matière janséniste et rompit tout rapport avec elle* »

• 7

Pour Mgr Pie l'évêque de Poitiers « *cette papauté laïque et féminine* » était choquante cité par Julien Rousselot , *la petite église des Deux Sèvres, permanences et mutations*, maîtrise d'histoire contemporaine -université -Tour 1996-97 Revue d'histoire du pays bressuirais n°48 - 1998 199

• 8

Il y avait des écoles tenues par des sœurs, à Courlay, Cirières et Breuil-Chaussée et Beaulieu, elles avaient rarement leur brevet de capacité et contrevenaient donc à la loi Guizot de 1833, mais ne furent pas inquiétées par la Monarchie de Juillet

• 9

Julien Rousselot, *la petite Église des Deux Sèvres, permanences et mutations*, maîtrise d'histoire contemporaine- université Tours- 1996-97 Revue d'histoire du pays bressuirais n°48- 1998 199

• 10

Testament de Mlle la Haye-Montbault « *Je soussignée Catherine Thérèse Victoire de La Haye Montbault, propriétaire, demeurant au logis de la Prévoté à Beaulieu, canton de Bressuire, donne et lègue avec droit d'accroissement entre eux à Joseph Timothée Jottreau et Timothée Clément Aristide Jottreau, frères germains, mes filleuls, enfants de Joseph Jottreau et de Marie Perrine Bouet, demeurant actuellement la dite Prévoté, la métairie de la Châonnière, et tout ce qui en dépend, sans aucune réserves, située communes de Beaulieu et de Bretignolles, plus la maison que j'ai fait construire pour les bonnes sœurs au dit lieu de la Châonnière avec le jardin en dépendant (...)* » Testament en date du 5 juin 1844 devant Héry notaire à Bressuire Ad79 1R1

• 11

Monographie scolaire : notice sur l'histoire de l'enseignement primaire de la commune dressée par Mr Vergnau Instituteur 1902 Ad 79 4 BIB 96-1 : « vers 1830, une Demoiselle Catherine de la Haye-Montbault, personne très charitable, très libérale malgré son origine aristocratique appartenant à la secte religieuse des Dissidents s'émut de l'ignorance profonde dans laquelle grandissait les enfants de cette époque, et résolut de leur procurer les moyens de s'instruire. Dans ce noble but, elle fit bâtir une maison dans sa ferme de la Châonnière (hameau de la commune de Beaulieu) et y établit pour l'instruction des enfants des deux sexes, deux

institutrices congréganistes dissidentes comme elle. Après avoir enseigné quelques années ces sœurs quittèrent la commune, on ne sait pour quel motif «

- 12
Julien Rousselot, *la petite église des Deux Sèvres, permanences et mutations*, maîtrise d'histoire contemporaine université Tours- 1996-97- Revue d'histoire du pays bressuirais n°48- 1998 199
- 13
Jean Baptiste Maingret était né à Beaulieu le 8 avril 1808 de Jacques, métayer et de Rozalie Bonnin (ad79Ec Beaulieu-sous-Bressuire 4 E 29/1)
- 14
Jean Baptiste Maingret était né à Beaulieu le 8 avril 1808 de Jacques, métayer et de Rozalie Bonnin (ad79Ec Beaulieu-sous-Bressuire 4 E 29/1)
- 15
Testament en date du 5 juin 1844 devant Héry notaire à Bressuire Ad79 1R1
- 16
Ad79 2O 282
- 17
Ils sont directement concernés par le décret du 25 mars 1852 qui interdit toute réunion ayant pour objet la politique, ou la religion en cas de culte non autorisé
- 18
AD797M5
- 19
AD79 2O 282
- 20
ibid
- 21
Abbé Bénétrault « Abrégé historique de la paroisse de Beaulieu-sous-Bressuire » 1902 Évêché de Poitiers – Dossier Beaulieu-sous-Bressuire.
- 22
Julien Rousselot, *la petite église des Deux Sèvres, permanences et mutations* -maîtrise d'histoire contemporaine -université Tours 1996-97 -Revue d'histoire du pays bressuirais n°48- 1998 1999
- 23
Abbé J. Pacreau « Mémoire sur le schisme de la Petite Église en France spécialement dans le diocèse de Poitiers, » manuscrit -copie presbytère Courlay
- 24
Julien Rousselot, *la petite église des Deux Sèvres, permanences et mutations*, maîtrise d'histoire contemporaine université Tour 1996-97 -Revue d'histoire du pays- bressuirais n°48 -1998 199
- 25
Recensement de Beaulieu en 1866, il est noté « *instituteur privé* » habitant le Verger avec ses sœurs Roze et Victoire où son frère François y est agriculteur.
- 26
Aujourd'hui Saint-Martin des tilleuls <https://www.st-martin-des-tilleuls.fr/historique/>
- 27
Avec qui elle avait des liens cf. abbé Pacreau
- 28
Elle aurait été péjorativement surnommée par ses adversaires « la papesse de saint Martin » la Croix de 1907Gallica
-

29

Ad85 registres Saint-Martin-des-Tilleuls État-civil Décès 1884-1904 AC247

• 30

Article, *un schisme qui s'éteint* dans le journal La Croix du 20 avril 1907 Gallica

• 31

AD 85num 503 84 Saint-Martin-Lars -en Tiffauges (*Chronique paroissiale* tome 4 n+9-13 1899 Les héritiers de la demoiselle deux neveux avaient fait appel sans succès concernant son testament)

• 32

R. P. Jean-Emmanuel B. Drochon, *La Petite Église : essai historique sur le schisme anticoncordataire, avec carte et portraits*, Paris Maison de la bonne presse-1894 1894. Gallica aurait été tisserand à Mortagne puis devenu chef de file des dissidents de Cirières./Dans de Clercq Charles, [Le retour à l'unité de dissidents lyonnais et vendéens en 1893-1896](#). In: Revue des Sciences Religieuses, tome 32, fascicule 1, 1958. pp. 38-52. Lors d'une tentative de rapprochement, entre Rome et les dissidents lyonnais et » vendéens » fut un des interlocuteurs avec un dénommé Bertaud(qui entrera à la suite de cela dans la Grande Église). Une délégation lyonnaise logea chez Jottreau en novembre 1893

• 33

Testament en date du 5 juin 1844 devant Héry notaire à Bressuire Ad79 1R1

• 34

Si on se réfère à de Clercq Charles *Le retour à l'unité de dissidents lyonnais et vendéens en 1893-1896*. In: Revue des Sciences Religieuses, tome 32, fascicule 1, 1958. pp. 38-52.

• 35

Article, *un schisme qui s'éteint*, dans le journal La Croix du 20 avril 1907 Gallica

• 36

Clercq Charles, *Le retour à l'unité de dissidents lyonnais et vendéens en 1893-1896*

• 37

Ad 79 25 V1 lettre du 18 janvier 1854 du cabinet du sous-préfet de Bressuire au préfet indiquant que le propriétaire de la chapelle dissidente de Beaulieu M Gotros (pour Jottreau)

• 38

Archives de la cure de Beaulieu

• 39

Ad79 2o282

• 40

En 1903 l'école pour filles fut fermée et une autre école religieuse fut décidée d'être construite le 29 mars 1905

• 41

Julien Rousselot, *la petite église des Deux Sèvres, permanences et mutations*, -maîtrise d'histoire contemporaine université -Tours 1996-97- Revue d'histoire du pays bressuirais n°48 - 1998/199 : « Il serait intéressant de chercher à savoir si ces persécutions durant les années 1850 sont à l'origine de l'extraordinaire soutien dont feront preuve les dissidents envers la IIIème République. Les enfants dissidents furent en effet souvent les premiers élèves des écoles laïques du bocage, et ce thème est toujours fermement défendu par la communauté à notre époque »

• 42

[Pérennité du mouvement anticoncordataire : deux siècles plus tard, les fidèles de la « Petite Église persévèrent » Entretien avec Bernard Callebat et Jean-Pierre Chantin](#)

•

43

Conférence De Guy Talbot à La société d'histoire, d'archéologie et des arts du Pays thouarsais (Shaapt) concernant la Petite Eglise, La N.R du 25 mai 2018 indique qu'aujourd'hui devant la baisse des effectifs, Guy Talbot estime « *qu'inéluctablement, le mot FIN arrive dans les prochaines années. Il est important que la Petite Église puisse s'éteindre en paix* ».

• 44

Jean Rouziès, *Courlay (79) – Les Texier et la Petite Eglise raconté par l'abbé Bertaud*, extrait : L'Anjou trimestrielle – Été 1993 disponible sur le site la Maraîchine Normande

• 45

[Petite Église : deux siècles de dissidence religieuse](#), article de la Nouvelle République Publié le 25/05/2018

Categorie

1. Empire
2. Guerres de Vendée
3. XIXe Siècle

Tags

1. Beaulieu sous Bressuire
2. Bocage
3. Bressuire
4. Deux-Sèvres
5. Guerre de Vendée
6. Petite Eglise
7. Poitou
8. Vendée

date créée

20/10/2020

Auteur

christelle-augris